

Le 6 juillet 2020,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle municipale le 6 juillet 2020 à 20 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mme Marlène Bourgault, Mme Francine Couette, MM. Luc Paris, Clermont Pelletier, Simon Pelletier et Sébastien Thibault tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

Rés. 2020-108

RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS

Le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile siège en séance ordinaire ce lundi 6 juillet à la Salle municipale de l'Hôtel de Ville de Saint-Pamphile.

Sont présents à cette séance : Mario Leblanc, Francine Couette, Clermont Pelletier, Marlène Bourgault, Simon Pelletier, Sébastien Thibault et Luc Paris. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie téléphonique.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie téléphonique ».

Rés. 2020-109

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2020-110

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 1^{er} juin 2020, ainsi que le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 10 juin 2020 soient par la présente acceptés et signés séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

Rés. 2020-111

ENTENTE COLLABORATION INTERMUNICIPALE ET DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL POUR LE SUD DE LA MRC DE L'ISLET

ATTENDU QUE le sud de la MRC de L'Islet forme une communauté d'appartenance forte ;

ATTENDU QUE le sud de la MRC de L'Islet est confronté à des enjeux importants de décroissance démographique, de vieillissement de sa population et d'une érosion de sa population active ;

ATTENDU QUE les enjeux démographiques s'ajoutent au défi des instances municipales de maintenir des services pour une population moins nombreuse, mais qui souhaite maintenir sa qualité de vie ;

ATTENDU QUE les mandats et responsabilités dévolues aux municipalités ont beaucoup évolués au fil des ans, sont beaucoup plus complexes et que rien n'indique que cette tendance sera renversée pour les prochaines années

ATTENDU QUE les sept municipalités du sud de la MRC de L'Islet jugent que l'importance des défis qu'elles doivent relever commande qu'elles se concertent davantage et travaillent plus étroitement ensemble ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile adopte l'Entente de collaboration intermunicipale et de développement territorial pour le sud de la MRC de L'Islet.

Rés. 2020-112

COMPENSATION – HEURES DE GARDE SEMAINE

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui du conseiller Simon Pelletier et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile compense les employés effectuant de la garde sur semaine à raison de 25\$/nuit, du lundi au jeudi, et de leur autoriser d'utiliser une camionnette de la municipalité pendant leur semaine de garde, et ce, effectif dès le 6 juillet 2020.

Rés. 2020-113

VENTE 1615, ROUTE ELGIN NORD

Considérant que la propriété du 1615, route Elgin Nord a été sujette à une vente pour non-paiement de taxes municipales;

Considérant que l'adjudication de la propriété a été faite le 26 juin 2019 à M. Steve Joncas;

Considérant que l'article 524 de la Loi sur les citées et villes stipule : «Si, dans l'année qui suit le jour de l'adjudication, l'immeuble adjudgé n'a pas été racheté ou retrait d'après les dispositions ci-après, l'adjudicataire en demeure propriétaire irrévocable.»;

Considérant que l'article 525 de la Loi sur les citées et villes mentionne: «Tel acquéreur, sur exhibition du certificat d'adjudication, et sur preuve du paiement des taxes municipales et scolaires devenues dues dans l'intervalle à raison du même immeuble, a droit, à l'expiration du délai d'un an, à un acte de vente de la part du conseil.»;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Clermont Pelletier et il est résolu d'autoriser le maire, M. Mario Leblanc, ainsi que la directrice générale, Mme Alexandra Dupont, à signer l'acte de vente de la propriété du 1615, route Elgin Nord (# de lot rénové 5 867 368).

Rés. 2020-114

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT #2020-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2016-321 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Il est par la présente, donné avis de motion par la conseillère Francine Couette, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2020-003 modifiant le règlement #2016-321 concernant la prévention des incendies.

Rés. 2020-115

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #2020-003 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #2016-321 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES

Il est pris note du dépôt d'un projet de règlement concernant la prévention des incendies. Celui-ci est disponible pour consultation sur le site internet de la municipalité et au bureau de celle-ci.

Rés. 2020-116

COLLABORATION MUNICIPALE – SERVICES INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE des municipalités ont soulevé des préoccupations quant à leur situation au plan des ressources humaines de leur service incendies ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux préoccupations exprimées, le conseil de la MRC de L'Islet a décidé de piloter une démarche visant à analyser les besoins et définir, en accord avec les municipalités concernées, une formule concertée permettant de satisfaire, en tout ou en partie, ces besoins ;

CONSIDÉRANT QUE la démarche ne concerne que les municipalités voulant explorer avec les autres municipalités des partenariats de partage de ressources, d'équipements ou d'outils de gestion au bénéfice de toutes les parties ;

CONSIDÉRANT QUE pour faire partie de la démarche, les municipalités doivent adopter la présente résolution et que celle-ci engage ses représentant(e)s à travailler dans une perspective visant à faire progresser le partenariat avec les autres municipalités ou à s'en retirer ;

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité dont la démarche ne convient pas ou ne convient plus pourra s'y retirer librement à tous moments ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile souhaite participer à la démarche réunissant les municipalités voulant analyser l'opportunité de mettre en commun des ressources humaines, des équipements, des outils de gestion afin de répondre à leurs besoins et/ou optimiser leur service incendie.

Rés. 2020-117

ACQUISITION D’AFFICHEUR DE VITESSE ET STATISTIQUES DE TRAFIC

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité de St-Pamphile procède à l'acquisition d'un afficheur de vitesse et statistiques de trafic de la compagnie Kalitec. Le coût de l'équipement et de ses accessoires est d'environ 6 000\$ taxes incluses. L'acquisition d'un deuxième outil comme celui-ci permettra d'augmenter la capacité à analyser et à adapter, s'il y a lieu, les limites de vitesses sur le réseau routier municipal.

Rés. 2020-118

RÉSULTAT OUVERTURE DES SOUMISSIONS ENROBÉ BITUMINEUX

Quatre soumissions ont été déposées :

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Les entreprises Lévisiennes | 53 613.00\$ + taxes |
| Jacques et Raynald Morin inc. | 52 817.50\$ + taxes |
| Pavage Francoeur inc. | 55 352.00\$ + taxes |
| Construction BML | 60 291.50\$ + taxes |

Il est proposé par le conseiller Clermont Pelletier avec l'appui du conseiller Luc Paris et il est résolu que la proposition de Jacques et Raynald Morin inc. au prix de 52 817.50\$ + taxes soit retenue pour l'exécution des travaux prévus au devis 2020-001.

Rés. 2020-119

DÉPÔT DE PROJET - PRIMADA

Il est proposé par le conseiller Simon Pelletier avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu d'autoriser Mme Bianka Viel à déposer un projet dans le cadre de l'appel de projets Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînées (PRIMADA).

Rés. 2020-120

EMPLOIS D'ÉTÉ LOISIRS 2020

Il est proposé par le conseiller Sébastien Thibault avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la liste des employés suivante soit acceptée :

Terrain de jeux

| | | | |
|-------------------|----------------------------------|----------|----------|
| Ann-Charlie Dubé | Coordonnatrice | 14.50 \$ | 710-0248 |
| Maude Bourgault | Animatrice, 3e année | 13.60 \$ | 356-8949 |
| Chloé Jalbert | Animatrice, 3e année | 13.60 \$ | 356-6743 |
| Laurie Gagnon | Animatrice, 2e année (+1 sdg) | 13.60 \$ | 710-0694 |
| Mathilde Lévesque | Animatrice, 2e année | 13.35 \$ | 356-7279 |
| Sarah-Lynn Dubé | Animatrice, 2e année | 13.35 \$ | 710-0377 |
| Juliette Lévesque | Animatrice, 2e année | 13.35 \$ | 356-7147 |

Piscine

| | | | |
|---------------------|----------------------|----------|----------|
| Méridith Bélanger | Coordonnatrice | 16.00 \$ | 710-3834 |
| Tammy Dubé | Sauveteur | 15.40 \$ | 710-0654 |
| Justine Thériault | Sauveteur, monitrice | 15.30 \$ | 356-7448 |
| Valérie Jacques | Sauveteur, monitrice | 15.00 \$ | 356-7175 |
| Annie-Klara Leblanc | Assistante-sauveteur | 14.00 \$ | 356-6092 |

Préposé au bloc sanitaire, soccer, baseball, piscine

| | | | |
|--------------|------------------------|---------------|----------|
| Jeffrey Bois | Bloc, baseball, soccer | 260\$/semaine | 710-8037 |
|--------------|------------------------|---------------|----------|

Rés. 2020-121

OFFRE AU CAMP DE JOUR – LES Z'IMPARFAITS

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu d'accepter la proposition de Les Z'imparfaits au coût de 1000\$ pour les activités du camp de jour dans le but :

- D'offrir un accompagnement lors des rencontres avec les parents;
- D'offrir un support sur les systèmes à mettre en place pour la gestion des groupes d'enfants;
- D'offrir un support (rencontres) sur l'animation de groupes (trouver des pistes de solutions);
- D'offrir des formations portant sur les méthodes à privilégier lors des interventions auprès des enfants à besoins particuliers;
- De survoler les dossiers des enfants aux besoins particuliers;
- De faire des rencontres de suivi hebdomadaire auprès de l'équipe d'animateurs.
- De fournir du support, des idées et un soutien constant dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Mesdames Harvey-Miville et Lemelin seront sous la supervision de Édith Blanchet, coordonnatrice aux loisirs, et interviendront auprès des animateurs seulement et non des enfants et des parents. Une procédure claire sera établie pour le bon fonctionnement.

Rés. 2020-122

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que le rapport sur l'émission des permis suivants soit par la présente accepté :

Rés. 2020-123

DÉPÔT DE PROJET – COVID'ART

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Sébastien Thibault et il est résolu d'autoriser Mme Bianka Viel à déposer un projet dans le cadre de l'appel de projets COVID'ART.

Rés. 2020-124

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de juin 2020 au montant de 184 394.34\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont, dir. gén.

Rés. 2020-125

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Luc Paris avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 21 h 15.

Mario Leblanc, maire

Alexandra Dupont, directrice générale